

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2026



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2026_005

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU CONSERVATOIRE ET
DE L'ECOLE JULES FERRY A L'ASSOCIATION MUSICALTA DU 19 AU 26 AVRIL
2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 23 janvier 2026, s'est réuni dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Cécile DELAUNAY à Pascale PATAT, Jean-Manuel PARANHOS à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Michèle GRELLIER, Line HUANG à Virginie MINART-GIVERNE

Absents :

Pierre ARRIVETZ, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

La Commune de Chatou est sollicitée par l'Association MUSICALTA, centre de formation pour jeunes musiciens, dans le cadre de l'organisation des Masterclass du Printemps Musical 2026. À cette occasion, l'association souhaite bénéficier, à titre onéreux, de la mise à disposition de locaux municipaux pendant les vacances d'avril 2026.

Les espaces concernés sont le Conservatoire Municipal, situé au 85 boulevard de la République à Chatou, comprenant des salles, des instruments de musique (notamment des pianos) et du matériel (pupitres), ainsi que le groupe scolaire Jules Ferry, situé au 49 rue Léon Barbier, pour les besoins logistiques de l'association.

La mise à disposition couvrira la période des vacances scolaires de printemps 2026 selon un calendrier communiqué par MUSICALTA et validé par la Commune au plus tard un mois avant le début des activités. Cette mise à disposition est consentie moyennant une participation forfaitaire de 4 000 € TTC, réglable dans un délai maximum de quinze jours après la fin de l'occupation, sur présentation d'une facture et des coordonnées bancaires.

En contrepartie de la mise à disposition, et en accord avec la direction du Conservatoire de Chatou, MUSICALTA proposera des concerts et des masterclass à destination des élèves du Conservatoire, des centres de loisirs et des maisons de quartier, contribuant ainsi à la valorisation de la vie culturelle locale. Cette convention vise donc à encadrer les modalités pratiques, financières et partenariales de cette collaboration entre la Commune de Chatou et l'Association MUSICALTA.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture- Tourisme – Évènementiel et Développement Économique et Commercial en date du 15 octobre 2025,

Considérant la demande de l'association MUSICALTA, centre de formation, en vue de bénéficier à titre onéreux de salles appartenant au Conservatoire municipal et de salles de l'école Jules Ferry afin de répéter et de préparer les masterclass du Printemps Musical à des élèves musiciens,

Considérant que cette mise à disposition se fait en fonction du planning de l'enseignement et des programmations artistiques du Conservatoire ainsi que de l'utilisation de l'école Jules Ferry,

Considérant que cette mise à disposition se fait pendant les vacances scolaires et ne perturbe en rien les plannings,

Considérant le souhait de la commune de Chatou d'apporter son soutien à l'enseignement musical en permettant cette mise à disposition,

DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 078-217801463-20260202-DEL_2026_005-DE



- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition entre l'association MUSICALTA et la commune de Chatou,

- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 02/02/2026